

## **Rassemblement du 26 Mars 2015, à la D.R.CNRS de Lyon-Villeurbanne, jour où le CA du CNRS doit se prononcer sur le contrat d'objectifs entre l'Etat et le CNRS, après vote unanime négatif des élus syndicaux lors du Comité Technique du CNRS du 10 mars 2015 (Présentation de Claude MIRODATOS).**

Paradoxe : Après le départ de Geneviève Fioraso, il n'y a plus de ministre ou secrétaire d'état de l'ESR, interlocuteur politique spécifique de l'ESR. L'agenda social de l'ESR, annoncé seulement à l'automne 2014, reste depuis lors en panne, sans qu'aucune des réunions de négociations annoncées n'ait même été programmée. Or, des textes importants comme le Contrat d'Objectifs arrivent devant les instances des établissements comme le CNRS.

### **Contrat d'objectifs : historique**

1/ Comme son nom l'indique, **Contrat objectifs entre l'Etat et le CNRS 2015/2018**, ce n'est plus le **contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens** (CPOM) prévu par le [droit français](#), par lequel un organisme gestionnaire d'établissements s'engage sur une période pluriannuelle pour, en fonction des objectifs d'activité poursuivis, bénéficier d'allocations budgétaires correspondantes.

2/ Il résulte d'allers-retours entre le gouvernement, qui établit la Stratégie Nationale de Recherche (SNR) et le CNRS qui décline cette stratégie en contrat d'objectifs.

3/La SNR : Son intitulé : France Europe 2020 !

Dans le cadre H2020, les cibles sont :

- Encouragement de l'excellence scientifique (cf la ronde des EX)
- Développement des innovations industrielles (cf le transfert et le CIR)
- Réponse aux défis sociétaux (climats, renouveau industriel, numérique, sécurité alimentaire ...)

SNR déclinée sous forme de 10 grands défis sociétaux ouverts à la compétition internationale

### **4/ Le Contrat objectifs entre l'Etat et le CNRS 2015/2018**

Les universités : opérateurs majeurs de la structuration de la recherche sur les sites.

Le CNRS s'inscrit dans cette politique d'ancrage territorial avec regroupement d'établissements organisés en Comue (communauté d'universités et d'établissements) sur les grands sites universitaires, futures universités pluridisciplinaires de classe internationale.

#### **Cinq objectifs :**

**1) Chercher au cœur et aux frontières des disciplines : interdisciplinarité**

**2) Faire rayonner la recherche**

**3) Favoriser la constitution de sites de visibilité et de rayonnement internationaux : IDEX (Initiatives d'excellence) et leurs Labex, Isite et sites non labélisés (pour eux stagnation, voire régression)**

**4) Valoriser et diffuser les résultats de la recherche : Cap sur l'innovation et le transfert. Tarte à la crème servie à toutes les sauces et appellations diverses**

CRITT (Centre Régional d'Innovation et de Transfert de Technologie) depuis 1980 pour aider les PME en mal de R&D

IRT (Institut de Recherche Technologique) (1.5 milliards d'€ de l'état), composantes des PIA (Programme d'Investissements d'Avenir), gérés par l'ANR et liés aux pôles de compétitivité

SATT (Société d'Accélération du Transfert de Technologies)

CVT (Consortium de Valorisation Thématique)

SCR (Structures Communes de Recherche)

LabCom (Laboratoires communs organismes de recherche publics - PME/ETI)

**5) Piloter la recherche au plus près des unités :** politique RH tournée vers les impératifs démographiques et l'accompagnement des agents. En d'autres termes la pénurie organisée avec baisse à venir du nombre de statutaires et de non statutaires (nouveau) pour **cause du gel de la masse salariale, diminution du nombre de départs en retraite et Glissement Vieillesse Technicité (GVT)**

Ainsi, le contrat d'objectifs préconise toujours plus de « rationalisation », de « mutualisation », une fois de plus dans le cadre étroit des politiques de sites. En revanche, ce contrat ne donne aucune perspective d'amélioration des carrières et des conditions de travail pour les personnels.

**En termes de crédits de laboratoire :**

- Crédits de base : dégradation du fait des hausses des coûts d'infrastructure et du fonctionnement général des unités
- Crédits de recherche : allez les chercher dans les ANR et à Bruxelles !

**Hors le H2020, pas de salut !** Complexité des appels, passage obligé par des officines de consultants, maillage et pilotage industriel quasi obligatoire : Technology readiness level (TRL > 4) : de la **Validation en laboratoire** du composant et/ou de l'artefact produit à la **Démonstration du prototype** en environnement opérationnel ou **au Système réel complet**

**6/ En parallèle, le Crédit d'Impôt Recherche, CIR, voit son montant exploser. C'est une véritable niche fiscale le plus onéreuse et la plus inutile sur laquelle s'arcboute le gouvernement.**

Multiplié par 10 en 10 ans, il atteint aujourd'hui 6 Milliards d'euros soit plus de 2 fois le budget du CNRS sans que l'on assiste à une réelle augmentation de l'effort de recherche industriel. Au contraire, à l'exemple de Sanofi, de grandes sociétés peuvent bénéficier des largesses du CIR et supprimer des emplois dans leurs laboratoires. Dispositif de cadeau fiscal, venant d'institutions officielles (Cour des Comptes, Parlement), de syndicalistes et de personnels de l'ESR, le gouvernement veut sacraliser ce dispositif, qui est le plus coûteux parmi les dispositifs équivalents des pays de l'OCDE.

**1% du CIR permettrait de créer 1000 emplois de titulaires dans le service public de recherche et d'enseignement supérieur.**

Conclusion : **Le CNRS doit rester un opérateur de recherche national doté de moyens suffisants pour sa mission d'organisme de recherche publique, en non pas une simple agence de moyens.** Ceci implique de retrouver au moins le niveau d'emplois qu'il avait il y a dix ans et de donner aux laboratoires les soutiens de base qui leur permettent de réaliser les programmes de recherche définis par leurs équipes.

**Prochaine action : Journée de grève interprofessionnelle du jeudi 9 avril 2015**

**"L'amélioration du Service public passe par la fin de l'austérité »**